

Politique concernant l'exploitation des parcs de stationnement

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017

Politique concernant l'exploitation des parcs de stationnement

Adoptée par : Conseil d'administration du CISSS de Lanaudière	Date : Le 20 mars 2017
Entrée en vigueur de la politique :	1^{er} avril 2017
Grille de tarification adoptée le :	6 novembre 2017

Historique du document (politique) :

- Soumis au comité de direction le 22 novembre 2016 et le 17 janvier 2017
- Soumis en avis de motion au C.A. du 31 janvier 2017
- Soumis au comité de vérification le 8 mars 2017

Grille de tarification des aires de stationnement au CISSS de Lanaudière :

- Soumise en consultation au comité des usagers
- Soumise au comité de direction et au comité de vérification
- Soumise au conseil d'administration le 6 novembre 2017

Direction émettrice :

Direction des services techniques

Responsable(s) de son application :

Direction des services techniques

Destinataires :

Tous les utilisateurs des différents stationnements du CISSS de Lanaudière

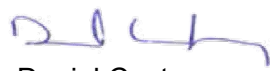
Lieu d'application :

CISSS de Lanaudière

Document(s) associé(s) :

- Circulaire #2016-023 du MSSS du 29 août 2016 (politique concernant l'exploitation des activités accessoires de type commercial)

Authentifiée par :



Daniel Castonguay
Président-directeur général

Date : Le 6 décembre 2017

1. Énoncé de principe

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS de Lanaudière) doit assurer la gestion des parcs de stationnement de façon à respecter les normes en vigueur.

Il est à noter que la gestion des parcs de stationnement est encadrée par la politique ministérielle concernant l'exploitation des activités accessoires de type commercial.

2. Objectifs

La présente politique vise à favoriser la gestion efficace des parcs de stationnement, en :

- maintenant une circulation ordonnée, minimisant ainsi les risques de dommages aux véhicules et aux équipements d'accès;
- maximisant le nombre de places disponibles;
- assurant le respect du libre accès aux établissements du CISSS de Lanaudière en cas d'incendie

3. Définitions

Aire de stationnement

L'aire de stationnement est un espace pour un véhicule dans le parc de stationnement.

Billet

Le billet de stationnement permet un accès journalier aux parcs de stationnement.

Parc de stationnement

Le parc de stationnement est l'ensemble des aires de stationnement pour une installation.

Passe de stationnement

La passe de stationnement est un droit mensuel ou annuel accordé pour l'accès aux parcs de stationnement du CISSS de Lanaudière.

Visiteur

Un visiteur est un usager, un accompagnateur, un fournisseur, un proche aidant ou un visiteur d'une personne hospitalisée.

4. Conditions et limites d'application

Les parcs de stationnement du CISSS de Lanaudière sont réservés aux utilisateurs autorisés seulement, soit:

- les visiteurs de l'installation;
- les employés, les cadres et les résidents en médecine du CISSS de Lanaudière;
- les stagiaires (incluant les étudiants en médecine en externat);

- les médecins et les dentistes;
- les bénévoles du CISSS de Lanaudière;
- la clientèle nécessitant des services fréquents de santé et de services sociaux;
- les familles des résidents en CHSLD;
- les fournisseurs et les conducteurs de véhicules de transport adapté;
- les transporteurs bénévoles;
- les locataires;
- les membres du conseil d'administration;
- les services d'incendie, les policiers et les services correctionnels.

5. Modalités d'accès aux parcs de stationnement munis d'un système de paiement

Les modalités d'accès aux parcs de stationnement en fonction des types de clientèle sont décrites ci-dessous.

Une passe est valide pour une seule personne. Le coût d'une passe de stationnement peut être assumé au prorata de la période restante en fonction de la date d'homologation.

5.1 Accès aux parcs de stationnement pour les visiteurs

Les visiteurs peuvent utiliser les parcs de stationnement munis d'un système de paiement. L'accès à ces parcs de stationnement se fait par l'émission de billets avec contrôle à l'entrée du parc ou par un horodateur pour les parcs sans contrôle des accès.

- Guérite : le visiteur reçoit un billet à l'entrée et assume les frais lui permettant la sortie.
- Horodateur : le visiteur se rend à l'horodateur afin d'obtenir un permis et le place bien en vue sur le tableau de bord de son véhicule.

La passe de stationnement est distribuée sous forme de carte ou de vignette.

Un fournisseur peut demander une passe de stationnement pour l'accès aux parcs de stationnement en cours d'année.

Les bénévoles (transport bénévole), le comité des usagers, les services d'incendie, les policiers, les services correctionnels, les membres du conseil d'administration ont accès aux parcs gratuitement.

5.2 Accès aux parcs de stationnement pour les employés, les cadres, les résidents en médecine et les stagiaires (étudiants)

Les détenteurs d'une passe de stationnement valide peuvent utiliser les aires de stationnement du CISSS de Lanaudière prévues à cette fin.

La passe de stationnement pour le CISSS de Lanaudière est une carte d'accès pour les parcs avec contrôle ou une vignette pour les parcs sans contrôle des accès à l'entrée.

5.3 Accès aux parcs de stationnement pour les médecins et les dentistes

Les détenteurs d'une passe de stationnement valide peuvent utiliser les aires de stationnement du CISSS de Lanaudière prévues à cette fin.

5.4 Accès aux parcs de stationnement pour la clientèle nécessitant des services fréquents et les familles des résidents en CHSLD

La clientèle nécessitant des services fréquents peut se prévaloir d'une tarification spéciale sur confirmation du service clinique concerné. Voici quelques exemples: dialyse, oncologie, cardiologie, etc.

La famille des résidents en CHSLD peut bénéficier d'une tarification privilégiée (voir l'annexe 1).

6. Responsabilités

Le conseil d'administration du CISSS de Lanaudière adopte la présente politique et son annexe (tarification des aires de stationnement au CISSS de Lanaudière).

La Direction des services techniques s'assure que la politique respecte les balises prévues à la politique ministérielle. Elle est responsable de l'application et de la révision, au besoin, de la présente politique. Elle assure la perception des revenus.

La Direction des ressources financières et de la logistique s'assure du prélèvement par déduction à la source des employés du CISSS de Lanaudière. Elle s'assure également du respect des bonnes pratiques de contrôle interne sur la perception des revenus.

La Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques réfère tout nouvel employé du CISSS de Lanaudière désirant un accès aux parcs de stationnement à la Direction des services techniques afin que cette dernière lui communique les modalités applicables.

7. Disponibilité optimale des aires des parcs de stationnement

Le CISSS de Lanaudière doit s'assurer de la disponibilité optimale des aires des parcs de stationnement.

Pour certains parcs, le CISSS de Lanaudière peut mettre en place des listes d'attente lors de situation où le nombre de demandes de passe de stationnement est supérieur à la disponibilité.

Le CISSS de Lanaudière peut restreindre, en tout ou en partie, l'accès au stationnement pour le déneigement, l'entretien, la construction ou toute autre cause majeure.

8. Contrôle de l'utilisation des aires de stationnement

Le service de sécurité du CISSS de Lanaudière pourra faire remorquer ou prendre toute autre mesure jugée appropriée pour faire respecter les règlements sur les terrains du CISSS de Lanaudière. Le véhicule ne doit utiliser qu'une seule aire de stationnement. Si le véhicule touche ou dépasse la ligne de stationnement, l'utilisateur pourrait recevoir une contravention. Le CISSS de Lanaudière se réserve le droit de suspendre l'accès aux stationnements en cas de non-respect de la présente politique.

9. Disposition générale

Cette politique abroge et remplace tout règlement, politique et procédure ayant pour objectif, directement ou indirectement, l'exploitation des parcs de stationnement qui étaient en vigueur dans les constituantes du CISSS de Lanaudière.

ANNEXE 1

GRILLE DE TARIFICATION DES AIRES DE STATIONNEMENT AU CISS DE LANAUDIÈRE						
VISITEUR						
Clientèle visée	Installation	Durée	1 ^{ER} AVRIL 2017	1 ^{ER} AVRIL 2018	1 ^{ER} AVRIL 2019	1 ^{ER} AVRIL 2020
Clientèle régulière et fournisseur	SUD	0 à 40 minutes	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
		41 à 120 minutes	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	8,00 \$
		121 à 240 minutes	9,00 \$	9,00 \$	9,00 \$	9,00 \$
		241 et + (tarifs 24 h)	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
		Gel des tarifs jusqu'à équité avec tarifs du Nord				
	NORD	0 à 40 minutes	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
		41 à 120 minutes	7,00 \$	7,00 \$	7,50 \$	7,50 \$
		121 à 240 minutes	7,50 \$	7,50 \$	8,00 \$	8,00 \$
		241 et + (tarifs 24 h)	8,00 \$	8,00 \$	9,00 \$	9,00 \$
	TOUS LES PARCS	mensuelle	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$
EMPLOYÉ, CADRE, RÉSIDENT EN MÉDECINE ET STAGIAIRE						
Clientèle visée	Installation	Durée	1 ^{ER} AVRIL 2017	1 ^{ER} JANVIER 2018	1 ^{ER} JANVIER 2019	1 ^{ER} JANVIER 2020
Stagiaire et médecin en externat	TOUS LES PARCS	durée du stage	12,50 \$	12,50 \$	12,50 \$	12,50 \$
Employé / cadre / résident en médecine	NORD	24 heures (indexation selon ajustements salariaux au 1er avril)	1 \$	1 \$	1,05 \$	1,10 \$
	SUD	24 heures (Gel du tarif)	1,15 \$	1 \$	1,05 \$	1,10 \$
	TOUS LES PARCS	par paie	9,00 \$	9,00 \$	9,00 \$	9,00 \$
annuelle		225,00 \$	225,00 \$	225,00 \$	225,00 \$	
MÉDECIN ET DENTISTE						
Clientèle visée	Installation	Durée	1 ^{ER} AVRIL 2017	1 ^{ER} AVRIL 2018	1 ^{ER} AVRIL 2019	1 ^{ER} AVRIL 2020
	SUD	annuelle	400 \$	400 \$	425 \$	425 \$
	NORD	annuelle	400 \$	400 \$	425 \$	425 \$
		stationnement privé				
CLIENTÈLE NÉCESSITANT UNE UTILISATION FRÉQUENTE ET FAMILLE DES RÉSIDENTS						
Clientèle visée	Installation	Durée	1 ^{ER} AVRIL 2017	1 ^{ER} AVRIL 2018	1 ^{ER} AVRIL 2019	1 ^{ER} AVRIL 2020
Famille des résidents en CHSLD	LIEU OÙ LE RÉSIDENT EST HÉBERGÉ	cartes gratuites en tout temps				
Oncologie, hémodialyse, néonatalité (fréquence à toutes les semaines)	PARC DE STATIONNEMENT OÙ LA CLIENTÈLE REÇOIT DES SERVICES	mensuelle	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière**

Québec 